

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -  
(N° 1768)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS4

présenté par

M. Frappé, Mme Loir et les membres du groupe Rassemblement National

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« et par l'agence régionale de santé ou les agences régionales de santé concernées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour mettre un terme au carcan administratif mis en place par les ARS et rapprocher les prises de décision des Français vivant dans un désert médical, le Rassemblement National propose par cet amendement de modifier l'obligation de transmission par l'université des mesures prises pour accroître ses capacités d'accueil jusqu'à ce que celles-ci soient jugées suffisantes, non par l'ARS et la commission d'élus locaux, mais uniquement par cette dernière.